

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine. la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Bourgogne-Franche-Comté
88, rue Jean-Jacques Rousseau
BP 25105
21051 Dijon Cedex
03 80 65 79 93
bfgcdijon@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur    

MAIRIE DE MHÈRE

Place de la Mairie
Le Bourg
58140 Mhère
03 86 22 70 43
mairiedemhere@wanadoo.fr

ASSOCIATION MHÈRE EN MORVAND

Mairie
Le Bourg
58140 Mhère
06 88 09 14 51
mhere.en.morvand@gmail.com

Document imprimé avec le concours de
Crédit Agricole de Centre Loire



FONDATION



DU
PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la
restauration de

l'église Saint-Germain de Mhère

Nièvre



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Contribuons à la restauration de ce patrimoine bourguignon

◆◆ LE PROJET

L'église n'a cessé de se dégrader depuis plusieurs décennies, jusqu'à fermer ses portes en mars 2018. En 2020, le Conseil Municipal a fait le choix de procéder à des travaux essentiels pour que l'église reprenne sa place centrale dans la vie du village.

La toiture de l'église est en mauvais état, des infiltrations d'eau de pluie ravagent les murs en extérieur ainsi qu'à l'intérieur. La structure même de l'église pourrait être atteinte. Des pans d'enduits sont tombés et des pierres de voûte sont décalées. Des pierres ont éclaté sous l'effet du gel, les plafonds des sacristies se sont effondrés. Une grande partie des vitraux est à restaurer.

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

L'Eglise Saint Germain a été construite en 1863, en remplacement d'une église romane en très mauvais état qui occupait avec l'ancien cimetière, tout le centre de la place actuelle. De style néo-roman typique du milieu du XIXe siècle, standardisée, elle a été conçue pour un village de 1300 habitants. Elle possède des particularités qui la rendent attachante : sa crypte, ses chapiteaux sculptés, son mobilier (stalles du XVIIIe siècle, meuble de sacristie),

son décor et sa statuaire qui signent un style et une époque. Enfin, la qualité de la lumière qui baigne la nef à certaines heures du jour retient le visiteur, une lumière qui mérite bien son écrin.

◆◆ LA MOBILISATION

En complément de sa première destination religieuse, prioritaire, l'église accueillera des événements culturels (concerts, expositions). Loin de n'être qu'un décor, une image d'Epinal plantée au milieu de la campagne, l'église Saint-Germain est au cœur du projet de revitalisation du centre Bourg. L'Association Mhère en Morvand et la municipalité s'engagent pour sa sauvegarde et sa réouverture grâce au lancement d'un appel aux dons en partenariat avec la Fondation du patrimoine. Chaque don donnera lieu à l'émission d'un reçu permettant de bénéficier d'avantages fiscaux..

Soutenez la restauration de l'église, faites un don!

Montant des travaux	101 346 € H.T
Objectif de collecte	15 000 €
Début des travaux	Automne 2021

Crédit photos © Fondation du patrimoine / Commune de Mhère



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'église Saint-Germain de Mhère

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/77550

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
l'église Saint-Germain de Mhère

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____€

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre